

VILLE DE SOTTEVILLE-LES-ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 09 FÉVRIER 2023

Nombre de Conseillers en exercice :	35
Nombre de votants:	35
Nombre de présents :	28
Convocations :	03 FÉVRIER 2023

Etaient présents : Mme Luce PANE, Maire, M. Alexis RAGACHE, Mme Laurence RENO, M. Pierre CAREL, Mme Eve COGNETTA, Mme Edwige PANNIER, M. Gérard GUILLOPE, Mme Adeline POLLET, M. Hervé DEMORGNY, Mme Christine BORJA VIEGAS D'ABREU, Adjoints, M. Jean-François TIMMERMAN, M. Laurent CASSARD, M. Stéphane FERRAND, M. Laurent FUSSIEN, Mme Mathilde LESAGE, Mme Evelyne DENOYELLE, M. M. Mohamed DERGHAM, M. Luc LESIEUR, Mme Elise RIDEL, Mme Adeline DANIEL, Mme Niswat ABDOURAZAKOU, M. Clément THÉODORE, M. Loïc CAPPE, M. Jean-Baptiste BARDET, M. Alexis VERNIER, Mme Sylvie FAURE, M. Stéphane DELAHAYE, M. Jean EASTABROOK, Conseillers municipaux.

--ooOoo--

Etaient absents excusés :

- M. Christophe DELAMARE	Pouvoir à M. Alexis RAGACHE
- M. Stéphane BORD	Pouvoir à M. Pierre CAREL
- Mme Clarisse KIRCH	Pouvoir à Mme. Eve COGNETTA
- M. Pierre-Arnaud PRIEUR	Pouvoir à M. Gérard GUILLOPÉ
- Mme Julie GODICHAUD	Pouvoir à M. Jean-Baptiste BARDET
- Mme Camille FERET	Pouvoir à Alexis VERNIER
- Mme Lisa MADELEINE	Pouvoir à Laurence RENO

--ooOoo--

Madame Adeline DANIEL remplit les fonctions de Secrétaire.

Objet : Autorisation de signature de la convention pour l'accompagnement à la mise en œuvre des objectifs de la loi EGalim proposée par la Métropole Rouen Normandie-parcours « maîtrise et prévention du gaspillage alimentaire »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-29,

Vu la loi n°2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous,

Vu la loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire,

Considérant :

- Que la Ville est engagée depuis plusieurs années en faveur d'une restauration collective plus responsable et plus durable,
- Que la lutte contre le gaspillage alimentaire constitue un axe fort de ce projet, en pleine cohérence avec les engagements du programme Sotteville engagée,
- Que la Métropole Rouen Normandie porte un Projet Alimentaire de Territoire dont l'objectif est de faciliter l'accessibilité de tous à une alimentation saine, de qualité et durable, et qu'elle propose un dispositif d'accompagnement des communes,

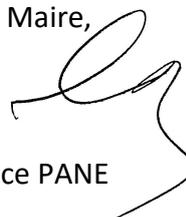
Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Madame la Maire à signer la convention pour l'accompagnement à la mise en œuvre des objectifs de la loi EGalim proposée par la Métropole Rouen Normandie, en particulier à travers le parcours « maîtrise et prévention du gaspillage alimentaire », pour une durée de deux ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 33 voix pour et 2 abstentions, en décide ainsi.

La délibération n°2023-27 est adoptée.

Le Registre dûment signé;
Pour extrait conforme,
La Maire,



Luce PANE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606813-20230209-2023-27-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/02/2023

Affichage : 21/02/2023